

ANNEXE 8

Techniciens du spectacle

Liste des emplois et des secteurs d'activités

L'annexe 8 au règlement d'assurance chômage s'applique aux ouvriers et techniciens engagés par des employeurs du cinéma, de la diffusion TV, radio ou du spectacle, dont les contrats de travail sont couverts par l'une des conventions collectives nationales répertoriée par le numéro d'identification (IDCC) associé au code NAF du texte précité, et uniquement pour des fonctions afférentes à la liste retenue.

- P. 2 Liste 1 : Production audiovisuelle (IDCC 2642)
- P. 4 Liste 2 : Production cinématographique (IDCC 3097)
- P. 6 Liste 3 : Édition phonographique (IDCC 2770)
- P. 8 Liste 4 : Prestation techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)
- P. 12 Liste 5 : Radiodiffusion (IDCC 1922)
- P. 13 Liste 6 et 7 : Spectacle vivant privé et spectacle vivant subventionné (IDCC 1285 et 3090)
- P. 15 Liste 8 : Espaces des loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790)
- P. 16 Liste 9 : Télédiffusion (IDCC 2411)
- P. 18 Liste 10 : Production de films d'animation (IDCC 2412)
- P. 20 Liste des entreprises et établissements publics considérés comme faisant partie du champ d'application de l'annexe VIII

PRODUCTION AUDIOVISUELLE (IDCC 2642)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la production audiovisuelle (IDCC 2642) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision - sauf animation ;

59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires - sauf animation.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- | | | |
|---|---|--|
| 1. 1 ^{er} assistant décorateur | 32. Chargé de postproduction | 63. Créateur de costume |
| 2. 1 ^{er} assistant OPV / pointeur | 33. Chargé de production | 64. Décorateur |
| 3. 1 ^{er} assistant réalisateur | 34. Chargé de sélection | 65. Designer WEB |
| 4. 2 ^e assistant décorateur | 35. Chauffeur | 66. Dessinateur en décor |
| 5. 2 ^e assistant OPV | 36. Chauffeur de salle | 67. Directeur artistique |
| 6. 2 ^e assistant réalisateur | 37. Chef constructeur | 68. Directeur de collection / Directeur de programmation |
| 7. Accessoiriste | 38. Chef costumier | 69. Directeur de jeux |
| 8. Administrateur de production | 39. Chef d'équipe de décor | 70. Directeur de la distribution |
| 9. Aide de plateau | 40. Chef décorateur | 71. Directeur de postproduction |
| 10. Animateur | 41. Chef électricien | 72. Directeur de production |
| 11. Animatronicien | 42. Chef machiniste | 73. Directeur de sélection |
| 12. Assistant décorateur adjoint | 43. Chef maquilleur | 74. Directeur des dialogues |
| 13. Assistant d'émission | 44. Chef monteur | 75. Directeur photo |
| 14. Assistant de postproduction | 45. Chef OPS / Ingénieur du son | 76. Documentaliste |
| 15. Assistant de production | 46. Chef OPV | 77. Dresseur |
| 16. Assistant de production adjoint | 47. Coiffeur | 78. Editeur artistique WEB |
| 17. Assistant lumière | 48. Coiffeur perruquier | 79. Électricien / Éclairagiste |
| 18. Assistant monteur | 49. Collaborateur artistique | 80. Électricien déco / Machiniste déco |
| 19. Assistant monteur adjoint | 50. Collaborateur de sélection | 81. Enquêteur / Rechercheur |
| 20. Assistant OPV adjoint | 51. Comptable de production | 82. Ensemblier - décorateur |
| 21. Assistant réalisateur | 52. Concepteur WEB | 83. Étalonneur |
| 22. Assistant réalisateur adjoint | 53. Conducteur de groupe | 84. Gestionnaire de diffusion internet (traffic manager) |
| 23. Assistant régisseur adjoint | 54. Conformateur | 85. Habilleur |
| 24. Assistant son | 55. Conseiller artistique d'émission | 86. Illustrateur sonore |
| 25. Assistant son adjoint | 56. Conseiller technique réalisation | 87. Infographiste |
| 26. Assistant scripte adjoint | 57. Constructeur de décor | 88. Ingénieur de la vision |
| 27. Assistant technique WEB | 58. Coordinateur d'écriture (ex script éditeur) | 89. Ingénieur de la vision adjoint |
| 28. Blocker/Rigger | 59. Coordinateur de diffusion WEB | 90. Intervenant |
| 29. Bruiteur | 60. Coordinateur d'émission | 91. Machiniste |
| 30. Cadreur / OPV | 61. Coordinateur de production WEB | |
| 31. Chargé d'enquête/recherche | 62. Costumier | |

- 92. Maçon de décor
- 93. Maquilleur et coiffeur effets spéciaux
- 94. Maquilleur
- 95. Menuisier-traceur- toupilleur de décor
- 96. Métallier- serrurier-mécanicien de décor
- 97. Mixeur
- 98. Mixeur (pour les directs ou les conditions du direct)
- 99. Monteur
- 100. Opérateur de transfert et de traitement numérique
- 101. Opérateur magnétoscope / Opérateur magnéto ralenti
- 102. Opérateur régie vidéo
- 103. Opérateur spécial (Steadicamer)
- 104. Opérateur synthétiseur
- 105. Opérateur web / Opérateur multicam WEB
- 106. OPS
- 107. Peintre de décor
- 108. Peintre en lettres/en faux bois de décor
- 109. Perchiste / 1er assistant son
- 110. Photographe de plateau
- 111. Préparateur de questions
- 112. Producteur artistique
- 113. Producteur exécutif
- 114. Programmateur artistique d'émission
- 115. Prothésiste
- 116. Pupitreux lumière
- 117. Régisseur/Responsable repérages
- 118. Régisseur adjoint
- 119. Régisseur de plateau / Chef de plateau
- 120. Régisseur d'extérieurs
- 121. Régisseur général
- 122. Régulateur de stationnement
- 123. Répétiteur
- 124. Responsable d'enquête / de recherche
- 125. Responsable de questions
- 126. Responsable des enfants
- 127. Rippeur
- 128. Scripteur
- 129. Secrétaire de production
- 130. Staffeur de décor
- 131. Storyboarder
- 132. Styliste
- 133. Superviseur d'effets spéciaux
- 134. Tapissier de décor
- 135. Technicien de développement WEB
- 136. Technicien instrument / backliner
- 137. Technicien truquiste
- 138. Technicien vidéo
- 139. Technicien vidéo WEB
- 140. Truquiste

PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE (IDCC 3097)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de l'exploitation cinématographique (IDCC 3097) et être répertoriée par le code NAF suivant :

59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires.

59.11 C : Production de films pour le cinéma – sauf studios et animation.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Branche réalisation –

1. Conseiller technique à la réalisation cinéma
2. Premier assistant réalisateur cinéma
3. Second assistant réalisateur cinéma
4. Auxiliaire à la réalisation cinéma
5. Scripte cinéma
6. Assistant scripte cinéma
7. Technicien retour image cinéma
8. Premier assistant à la distribution des rôles cinéma
9. Chargé de la figuration cinéma
10. Assistant au chargé de la figuration cinéma
11. Répétiteur cinéma
12. Responsable des enfants cinéma
13. Technicien réalisateur 2^{ème} équipe cinéma

– Branche administration –

14. Directeur de production cinéma
15. Administrateur de production cinéma
16. Administrateur adjoint comptable cinéma
17. Assistant comptable de production cinéma
18. Secrétaire de production cinéma

– Branche régie –

19. Régisseur général cinéma
20. Régisseur adjoint cinéma
21. Auxiliaire à la régie cinéma

– Branche image –

22. Directeur de la photographie cinéma
23. Cadreur cinéma
24. Cadreur spécialisé cinéma
25. Premier assistant opérateur cinéma
26. Deuxième assistant opérateur cinéma
27. Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma
28. Photographe de plateau cinéma

– Branche son –

29. Chef opérateur de son cinéma
30. Assistant opérateur du son cinéma

– Branche costumes –

31. Créateur de costume cinéma
32. Chef costumier cinéma
33. Costumier cinéma
34. Habilleur cinéma
35. Teinturier patineur costumes cinéma
36. Chef d'atelier costumes cinéma
37. Couturier costumes cinéma
38. Premier assistant costume cinéma

– Branche maquillage –

39. Chef maquilleur cinéma
40. Maquilleur cinéma

– Branche coiffure –

41. Chef coiffeur cinéma
42. Coiffeur cinéma

– Branche décoration –

43. Chef décorateur cinéma
44. Ensemblier décorateur cinéma
45. Premier assistant décorateur cinéma
46. Deuxième assistant décorateur cinéma
47. Troisième assistant décorateur cinéma
48. Ensemblier cinéma
49. Régisseur d'extérieur cinéma
50. Accessoiriste de plateau cinéma
51. Accessoiriste de décor cinéma
52. Peintre d'art de décor cinéma
53. Infographiste de décor cinéma
54. Illustrateur de décor cinéma
55. Chef tapissier de décor cinéma
56. Tapissier de décor cinéma

– Branche montage –

57. Chef monteur cinéma
58. Premier assistant monteur cinéma
59. Deuxième assistant monteur cinéma
60. Chef monteur son cinéma
61. Assistant monteur son cinéma
62. Bruiteur
63. Assistant bruiteur
64. Coordinateur de postproduction cinéma

– Branche mixage –

- 65. Mixeur cinéma
- 66. Assistant mixeur cinéma

– Branche collaborateurs techniques spécialisés –

- 67. Superviseur d'effets physiques cinéma
- 68. Assistant effets physiques cinéma
- 69. Animatronicien cinéma

– Branche machinistes de prises de vues –

- 70. Chef machiniste prise de vues cinéma
- 71. Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma
- 72. Machiniste de prise de vues cinéma

– Branche électriciens de prise de vues –

- 73. Chef électricien prise de vues cinéma
- 74. Sous-chef électricien prise de vues cinéma
- 75. Électricien prise de vues cinéma
- 76. Conducteur de groupe cinéma

– Branche construction de décors –

- 77. Chef constructeur cinéma
- 78. Chef machiniste de construction cinéma
- 79. Sous-chef machiniste de construction cinéma
- 80. Machiniste de construction cinéma
- 81. Chef électricien de construction cinéma
- 82. Sous-chef électricien de construction cinéma
- 83. Électricien de construction cinéma
- 84. Chef menuisier de décor cinéma
- 85. Sous-chef menuisier de décor cinéma

- 86. Menuisier traceur de décor cinéma
- 87. Menuisier de décor cinéma
- 88. Toupilleur de décor cinéma
- 89. Maquettiste de décor cinéma
- 90. Maçon de décor cinéma
- 91. Chef serrurier de décor cinéma
- 92. Serrurier de décor cinéma
- 93. Chef sculpteur de décor cinéma
- 94. Sculpteur de décor cinéma
- 95. Chef staffeur de décor cinéma
- 96. Staffeur de décor cinéma
- 97. Chef peintre de décor cinéma
- 98. Sous-chef peintre de décor cinéma
- 99. Peintre de décor cinéma
- 100. Peintre en lettres de décor cinéma
- 101. Peintre faux bois et patine décor cinéma

ÉDITION PHONOGRAPHIQUE (IDCC 2770)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de l'édition phonographique (IDCC 2770) et être répertoriée par le code NAF suivant : 59.20 Z : Enregistrement sonore et édition musicale - sauf édition musicale, studios d'enregistrement et studios de radio.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Son –

1. Ingénieur du son
2. Mixeur
3. Programmeur musical
4. Bruiteur
5. Sonorisateur
6. Technicien des instruments / Technicien backliner
7. Monteur son
8. Perchman / Perchiste
9. 1^{er} assistant son
10. Preneur de son / Opérateur du son
11. Illustrateur sonore
12. Régisseur son / Technicien son
13. Assistant son
14. 2^e assistant son

– Image graphisme –

1. Directeur de la photo/Chef OPV
2. Cadreur/Cameraman/OPV
3. Assistant cadreur/Cameraman/OPV
4. Animateur (vidéogramme d'animation)
5. Chauffeur de salle
6. Illustrateur
7. Photographe
8. Présentateur
9. Ingénieur de la vision
10. Technicien vidéo
11. 1^{er} assistant : cadreur/cameraman/OPV
12. 2^e assistant : cadreur/cameraman/OPV
13. Rédacteur

14. Opérateur magnétoscope
15. Opérateur magnétoscope ralenti
16. Opérateur projectionniste
17. Opérateur prompteur
18. Opérateur régie vidéo
19. Opérateur synthétiseur

– Réalisation –

1. Conseiller technique à la réalisation
2. Script
3. 1^{er} assistant réalisateur
4. Assistant réalisateur
5. 2^e assistant réalisateur

– Régie –

1. Régisseur général
2. Régisseur/régisseur adjoint
3. Régisseur d'orchestre
4. Régisseur de plateau/Chef de plateau
5. Aide de plateau/assistant de plateau

– Production / Postproduction –

1. Directeur de production
2. Directeur de postproduction/Chargé de postproduction
3. Monteur truquiste / Truquiste
4. Directeur artistique de production
5. Répétiteur
6. Chargé de production

7. Directeur de la distribution artistique
8. Administrateur de production
9. Conseiller artistique de production
10. Coordinateur d'écriture (script éditeur)
11. Documentaliste / Iconographe
12. Monteur/Chef monteur
13. Assistant monteur/Monteur adjoint
14. Assistant du directeur de la distribution artistique
15. Assistant du directeur de la production artistique
16. Assistant de production
17. Assistant de postproduction
18. Secrétaire de production
19. Traducteur / Interprète
20. Copiste
21. Coordinateur / directeur musical

- Maquillage / Coiffure -

1. Coiffeur perruquier/Chef coiffeur perruquier
2. Styliste
3. Maquilleur/Maquilleur posticheur/ Chef maquilleur/Chef maquilleur posticheur / Assistant du maquilleur
4. Costumier/Chef costumier
5. Coiffeur/Chef coiffeur / Assistant du coiffeur
6. Habilleur
7. Assistant du styliste
8. Concepteur maquillage
9. Concepteur coiffure

– Lumière –

1. Eclairagiste
2. Electricien/Chef électricien
3. Technicien lumière

– Décoration / Machiniste –

1. Tapissier décorateur
2. Décorateur/Chef décorateur/Architecte décorateur/Assistant décorateur

3. Constructeur/Chef constructeur
4. Conducteur de groupe / Groupman
5. Ensemblier/Assistant ensemblier
6. Machiniste/Chef machiniste
7. Maquettiste staffeur
8. Staffeur/Chef staffeur
9. Menuisier/Chef menuisier
10. Chef peintre
11. Peintre décorateur/Chef peintre décorateur

12. Sculpteur décorateur/Chef sculpteur décorateur
13. Tapissier
14. Accrocheur rigger
15. Technicien plateau
16. Accessoiriste

PRESTATION TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ÉVÉNEMENT (IDCC 2717)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective des entreprises techniques au service de la création et de événement (IDCC 2717) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 C Production de films pour le cinéma (uniquement studios de cinéma) ;

59.12 Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision – sauf studios d'animation ;

59.20 Z Enregistrement sonore et édition musicale (uniquement studios d'enregistrement sonore) ;

90.02 Z Activités de soutien au spectacle vivant.

SALARIÉS

LISTE A : AUDIOVISUEL - CINÉMA

Dans le domaine d'activité répertorié par les codes NAF : 59.11 C, 59.12 Z et 59.20 Z l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- Image -

1. Assistant de tournage
2. Cadreur AV
3. Opérateur de prises de vue
4. Chef opérateur de prises de vue AV

- Son -

1. Assistant son
2. Opérateur du son
3. Chef opérateur du son
4. Ingénieur du son
5. Créateurs d'effets sonores
6. Technicien rénovation son

- Plateaux -

1. Assistant de plateau AV
2. Accrocheur-rigger
3. Machinistes AV
4. Chef Machiniste AV
5. Electricien pupitreur
6. Electricien AV
7. Chef électricien AV
8. Poursuiveur

9. Groupiste flux AV
10. Chef d'atelier lumière
11. Chef de plateau AV
12. Coiffeur
13. Maquilleur
14. Chef maquilleur
15. Habilleur

- Réalisation -

1. Directeur casting
2. 1^{er} assistant de réalisation AV
3. Scripte AV

- Exploitation, régie et maintenance -

1. Agent de maintenance
2. Technicien de maintenance
3. Chef de maintenance
4. Responsable de maintenance
5. Opérateur synthétiseur
6. Infographiste AV
7. Infographiste supérieur AV
8. Chef graphiste AV
9. Truquiste AV

10. Opérateur «ralenti»
11. Technicien supérieur serveur vidéo
12. Assistant d'exploitation AV et/ou numérique
13. Technicien d'exploitation AV et/ou numérique
14. Technicien supérieur d'exploitation AV et ou numérique
15. Chargé d'exploitation AV et ou numérique
16. Ingénieur de la vision
17. Chef d'équipement AV
18. Conducteur de moyens mobiles
19. Coordinateur d'antenne
20. Technicien de régie final
21. Technicien supérieur de régie finale
22. Chef d'antenne
23. Technicien image numérique (DIT)
24. Opérateur de sauvegarde de données (data wrangler)
25. Data manager

- Gestion de production -

1. Chargé de production AV
2. Directeur de production AV
3. Assistant de production AV
4. Administrateur de production
5. Régisseur

– Décoration et accessoires –

1. Aide décors
2. Machiniste décors
3. Serrurier métallier
4. Peintre
5. Menuisier décors
6. Chef constructeur décors
7. 1er assistant décors
8. Chef décorateur
9. Chef d'atelier décors
10. Accessoiriste

– Postproduction, doublage et sous-titrage –

1. Technicien authoring
2. Opérateur de PAD/bandes antenne
3. Opérateur imageur
4. Opérateur en restauration numérique

5. Technicien restauration numérique

6. Releveur de dialogue
7. Repéreur
8. Détecteur
9. Traducteur-adaptateur
10. Traducteur
11. Adaptateur
12. Sous-titreur SME
13. Opérateur de repérage/simulation
14. Audio-descripteur
15. Directeur artistique
16. Monteur synchro
17. Responsable artistique
18. Chargé artistique
19. Assistant artistique
20. Coordinateur linguistique
21. Chargé de coordination linguistique
22. Assistant coordinateur linguistique

– Montage –

1. Assistant monteur AV
2. Monteur AV
3. Chef monteur AV
4. Monteur truquiste AV
5. Opérateur scanneur
6. Assistant étalonneur
7. Etalonneur
8. Chef opérateur-étalonneur
9. Bruiteur de complément
10. Assistant de post-production
11. Chargé de post-production
12. Directeur de post-production

– Animation et effets visuels numériques –

1. Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse
2. Superviseur des effets spéciaux

LISTE B : SPECTACLE VIVANT

Dans le domaine d'activité répertorié par le code NAF :

90.02 Z, l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Régie générale –

1. Directeur technique
2. Régisseur général
3. Directeur logistique
4. Logisticien
5. Technicien réseaux
6. Logisticien adjoint
7. Technicien de scène/plateau
8. Assistant technicien de scène/plateau

– Plateau –

1. Superviseur de chantier
2. Superviseur de chantier adjoint
3. Régisseur/Régisseur de scène/de salle
4. Chef instrument de musique/Backliner
5. Technicien instrument de musique/ Backliner
6. Road / Aide de scène

– Son –

1. Designer son
2. Régisseur son
3. Chef sonorisateur
4. Technicien système
5. Technicien son
6. Assistant sonorisateur
7. Aide son

– Lumière –

1. Designer lumière
2. Éclairagiste
3. Régisseur lumière
4. Chef poursuiveur
5. Pupitreur lumière

6. Technicien lumière
7. Programmeur/ Encodeur lumière
8. Assistant lumière
9. Poursuiveur
10. Aide lumière
11. Designer / Concepteur laser
12. Technicien laser
13. Assistant laser

– Structure - Accrochage/Levage-Échafaudage –

1. Directeur de structure
2. Superviseur rigger / accrocheur
3. Concepteur motorisation asservie
4. Régisseur structure
5. Chef / régisseur motorisation asservie
6. Pupitreur motorisation asservie
7. Technicien scaffholdeur / échafaudeur
8. Rigger / Accrocheur
9. Technicien motorisation asservie
10. Technicien de structure
11. Assistant rigger / accrocheur
12. Assistant pupitreur motorisation asservie
13. Monteur de structures

– Vidéo/image –

1. Directeur de production SV
2. Infographiste audiovisuel
3. Programmeur/Encodeur multimédia
4. Technicien diffusion d'images
5. Technicien de la vision SV
6. Technicien média serveur
7. Technicien vidéo SV
8. Cadreur SV

9. Toppeur
10. Opérateur d'enregistrement SV
11. Assistant média serveur
12. Aide vidéo
13. Assistant vidéo

- Pyrotechnie -

1. Pyrotechnicien
2. Chef de tir
3. Technicien de pyrotechnie
4. Artificier

- Électricité -

1. Chef électricien
2. Mécanicien groupman
3. Électricien
4. Assistant électricien

- Décors - accessoires -

1. Directeur décorateur
2. Superviseur constructeur de décor / machinerie
3. Concepteur technique décor / machinerie
4. Assistant directeur décorateur
5. Chef menuisiers de décors
6. Chef peintre décorateur
7. Chef serrurier / serrurier métallier
8. Chef sculpteur
9. Chef tapissier
10. Chef staffeur
11. Constructeur de décors / de machinerie
12. Menuisier de décors
13. Peintre décorateur

14. Peintre patineur
15. Serrurier/serrurier métallier
16. Sculpteur
17. Tapissier
18. Staffeur
19. Assistant constructeur de décors /
machinerie
20. Assistant menuisier de décors
21. Assistant peintre décorateur
22. Assistant serrurier / métallier

23. Assistant sculpteur
24. Assistant tapissier
25. Assistant staffeur
26. Aide décors

**- Costume - accessoire -
maquillage - coiffure -**

1. Directeur costumier
2. Directeur coiffeur / maquilleur

3. Chef costumier / chapelier modiste
4. Chef coiffeur / maquilleur
5. Chef accessoiriste
6. Costumier / Chapelier modiste
7. Coiffeur / Maquilleur
8. Accessoiriste
9. Assistant costumier / chapelier modiste
10. Assistant coiffeur / maquilleur
11. Assistant accessoiriste
12. Aide costumier

RADIODIFFUSION (IDCC 1922)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la radiodiffusion (IDCC 1922) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.20 Z Enregistrement sonore (uniquement studios de radio)

60.10 Z Radiodiffusion - sauf activités de banque de données.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-après peuvent être déclinées au féminin) :

- | | | |
|--|----------------------------|---|
| 1. Adjoint au producteur | 6. Conseiller de programme | 11. Producteur coordinateur délégué |
| 2. Animateur | 7. Intervenant spécialisé | 12. Producteur délégué d'émission radio |
| 3. Animateur technicien réalisateur | 8. Lecteur de texte | 13. Technicien d'exploitation |
| 4. Assistant technicien réalisateur | 9. Musicien copiste radio | 14. Technicien réalisateur |
| 5. Collaborateur spécialisé d'émission | 10. Présentateur | 15. Traducteur |

**SALARIES DU SPECTACLE VIVANT
PRIVÉ**

1. Accessoiriste.
2. Administrateur de production.
3. Administrateur de tournée.
4. Architecte décorateur.
5. Armurier.
6. Artificier/technicien de pyrotechnie.
7. Attaché de production/chargé de production.
8. Cintrier.
9. Coiffeur/posticheur.
10. Collaborateur artistique du metteur en scène/du chorégraphe/du directeur musical.
11. Concepteur artificier.
12. Concepteur des éclairages/éclairagiste/concepteur lumière.
13. Concepteur du son/ingénieur du son.
14. Constructeur de décor
15. Costumier.
16. Décorateur.
17. Directeur artistique
18. Directeur de production.
19. Directeur technique.
20. Dramaturge.
21. Électricien.
22. Ensemblier.
23. Garçon ou fille d'orchestre
24. Habilleur.
25. Lingère/repasseuse/retoucheuse.
26. Machiniste
27. Maquilleur.
28. Menuisier
29. Monteur de structure
30. Monteur son.
31. Opérateur lumière
32. Opérateur son/preneur de son.
33. Peintre de décors.
34. Peintre décorateur.
35. Perruquier.
36. Plumassier.
37. Poursuiveur.
38. Technicien prompteur.
39. Réalisateur coiffure / perruques.
40. Réalisateur costumes.
41. Réalisateur lumière.
42. Réalisateur son/sonorisateur.
43. Régisseur/régisseur de production.
44. Régisseur d'orchestre/régisseur de chœur.
45. Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement).
46. Régisseur de scène
47. Régisseur général.
48. Régisseur lumière.
49. Régisseur plateau.
50. Régisseur son.
51. Répétiteur/souffleur.
52. Rigger.
53. Scénographe.
54. Sculpteur
55. Tailleur/couturier.
56. Tapissier
57. Technicien CAO-PAO
58. Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement).
59. Technicien de plateau/technicien hydraulique/cariste de spectacles.
60. Technicien effets spéciaux.
61. Technicien instruments de musique (backline).
62. Technicien lumière.
63. Technicien son/technicien HF.
64. Technicien groupe électrogène (groupman woman).

**– Audiovisuel dans les spectacles mixtes
et/ou captations à but non commercial –**

65. Cadreur
66. Chef opérateur
67. Monteur
68. Opérateur image/Pupitreur
69. Opérateur vidéo
70. Projectionniste
71. Régisseur audiovisuel
72. Technicien vidéo

ESPACES DES LOISIRS, D'ATTRACTIONS ET CULTURELS (IDCC 1790)

EMPLOYEURS

L'employeur doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants, ou d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence. Il doit également être affilié à la caisse des congés du spectacle.

Son activité principale doit relever de la convention collective des espaces des loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790), et être répertoriée par le code NAF 93.21 Z « activités des parcs d'attractions et parcs à thème ».

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à l'une des fonctions mentionnées dans l'une des listes correspondant au spectacle vivant privé (6) ou au spectacle vivant subventionné (7) si l'employeur est une entreprise du secteur public. Ceci en application de l'article 1 de l'accord interbranche du 22 mars 2005 relatif à l'harmonisation des plafonds applicables à l'indemnité journalière de congé payé dans les branches d'activité du spectacle vivant.

TÉLÉDIFFUSION (IDCC 2411)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective des chaînes thématiques (IDCC 2411) et être répertoriée par les codes NAF suivants :
60.20 A Édition de chaînes généralistes - sauf activités de banque de données ;
60.20 B Édition de chaînes thématiques - sauf activités de banque de données.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Conception/Programme –

1. Adjoint au producteur artistique
2. Collaborateur littéraire
3. Conseiller de programme
4. Coordinateur d'écriture
5. Directeur de la distribution artistique/
Resp. casting
6. Documentaliste
7. Lecteur de textes
8. Producteur artistique
9. Programmateur musical

– Antenne directe –

10. Animateur
11. Présentateur
12. Annonceur
13. Opérateur prompteur

PRODUCTION/RÉGIE

– Production –

14. Assistant de production
15. Collaborateur spécialisé d'émission
16. Chauffeur de production
17. Chef de production
18. Chargé de production
19. Chargé d'encadrement de production
20. Directeur de production
21. Intervenant spécialisé

22. Intervenant d'émission
23. Téléphoniste d'émission
24. Technicien de reportage

– Régie –

25. Régisseur/Régisseur d'extérieur
26. Régisseur adjoint
27. Régisseur général

– Réalisation –

28. 1^{er} assistant réalisateur
29. Assistant réalisateur
30. 2^e assistant réalisateur
31. Scripte

– Fabrication Plateau – (studio ou extérieur)

32. Aide de plateau
33. Chef de plateau
34. Chef éclairagiste/Chef électricien
35. Conducteur de groupe
36. Éclairagiste/Électricien
37. Assistant lumière

– Peinture –

38. Peintre
39. Peintre décorateur
40. Décorateur peintre

– Tapisserie –

41. Tapissier
42. Tapissier décorateur
43. Décorateur tapissier

– Construction décors –

44. Accessoiriste
45. Chef machiniste
46. Constructeur en décors
47. Machiniste
48. Menuisier traceur
49. Menuisier

– Image (dont vidéo) –

50. Assistant OPV
51. OPV
52. Chef OPV/Chef caméraman
53. Directeur de la photo
54. Ingénieur de la vision
55. Opérateur ralenti
56. Photographe
57. Technicien vidéo
58. Truquiste

– Son –

59. Assistant à la prise de son
60. Bruiteur
61. Chef opérateur du son/Ingénieur du son
62. Illustrateur sonore
63. Mixeur
64. Preneur de son/Opérateur du son

MAQUILLAGE/COIFFURE/COSTUME**– Maquillage –**

- 65. Chef maquilleur/Chef maquilleur posticheur
- 66. Maquilleur/Maquilleur posticheur

– Coiffure –

- 67. Chef coiffeur perruquier
- 68. Coiffeur/Coiffeur perruquier

– Costume –

- 69. Chef costumier
- 70. Costumier
- 71. Créateur de costume/Styliste
- 72. Habilleur

DÉCORATION

- 73. Assistant décorateur
- 74. Chef décorateur
- 75. Décorateur/Décorateur ensemblier
- 76. Dessinateur en décor

MONTAGE/POSTPRODUCTION/GRAPHISME**– Montage –**

- 77. Chef monteur
- 78. Monteur
- 79. Chef monteur truquiste
- 80. Opérateur synthétiseur

– Graphisme –

- 81. Graphiste/Infographiste/Vidéographe
- 82. Dessinateur d'animation/Dessinateur en générique

AUTRES FONCTIONS

- 83. Traducteur interprète
- 84. Dessinateur artistique
- 85. Chroniqueur
- 86. Chef de file
- 87. Doublure lumière

PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION (IDCC 2412)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la production de films d'animation (IDCC 2412) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision (uniquement animation) ;

59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires (uniquement animation) ;

59.11 C : Production de films pour le cinéma (uniquement animation) ;

59.12 Z : Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (uniquement studios d'animation).

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Filière réalisation –

1. Directeur de l'image / photo
2. Directeur artistique
3. Directeur d'écriture
4. Directeur / Superviseur de projet
5. Directeur / Superviseur de projet adjoint
6. Storyboarder
7. 1^{er} assistant réalisateur
8. Scripte
9. 2^e assistant réalisateur
10. Coordinateur d'écriture
11. Assistant storyboarder

– Filière conception / fabrication des éléments –

12. Directeur décor
13. Dessinateur d'animation
14. Superviseur pipeline
15. Infographiste pipeline
16. Assistant infographiste pipeline
17. Directeur / Superviseur rigging et set up
18. Infographiste rigging / set up
19. Assistant Infographiste rigging / set up
20. Décorateur
21. Assistant décorateur
22. Coloriste

– Filière lay-out –

23. Directeur / Superviseur lay-out
24. Infographiste lay-out
25. Assistant infographiste lay-out

– Filière animation –

26. Directeur / Superviseur d'animation
27. Chef assistants animateurs
28. Animateur
29. Assistant animateur

– Filière compositing –

30. Directeur / Superviseur compositing
31. Infographiste compositing
32. Assistant infographiste compositing

– Filière postproduction –

33. Directeur technique de postproduction
34. Ingénieur du son
35. Responsable technique de postproduction
36. Bruiteur
37. Directeur stéréographe
38. Stéréographe
39. Assistant stéréographe

40. Monteur d'image / son / animatique

41. Assistant monteur d'image / son / animatique

42. Etalonneur numérique

43. Assistant étalonneur numérique

44. Détecteur d'animation

45. Opérateur son

46. Assistant opérateur son

– Filière technique –

47. Infographiste développeur
48. Responsable d'exploitation
49. Administrateur système et réseau
50. Technicien système réseau et maintenance
51. Opérateur système réseau et maintenance
52. Superviseur data et calcul
53. Opérateur data et calcul

– Filière production –

54. Directeur de production
55. Superviseur de production
56. Administrateur de production
57. Chargé de production
58. Comptable de production

- 59. Coordinateur de production
- 60. Assistant de production
- 61. Directeur technique
- 62. Infographiste technique
- 63. Assistant infographiste technique

– Filière animation 2D conception / fabrication des éléments –

- 64. Chef modèles couleurs
- 65. Assistant dessinateur

– Filière animation 2D lay out –

- 66. Dessinateur lay-out

– Filière animation 2D animation –

- 67. Animateur feuille d'exposition
- 68. Intervalliste

– Filière animation 2D traçage, scan et colorisation –

- 69. Vérificateur d'animation
- 70. Vérificateur trace-colorisation
- 71. Responsable scan
- 72. Traceur
- 73. Gouacheur
- 74. Opérateur scan

– Filière animation 3D conception et fabrication des éléments –

- 75. Directeur / Superviseur de modélisation
- 76. Directeur / Superviseur textures et shading
- 77. Directeur effets dynamiques et des simulations
- 78. Designer
- 79. Sculpteur 3D
- 80. Assistant sculpteur 3D
- 81. Infographiste de modélisation
- 82. Assistant infographiste de modélisation
- 83. Infographiste textures et shading
- 84. Assistant infographiste textures et shading
- 85. Infographiste d'effets dynamiques/simulations
- 86. Assistant infographiste d'effets dynamiques/simulations

– Filière animation 3D rendu et éclairage –

- 87. Directeur / Superviseur rendu et éclairage
- 88. Infographiste rendu et éclairage
- 89. Assistant infographiste rendu et éclairage
- 90. Directeur matte painting
- 91. Infographiste matte painter
- 92. Assistant infographiste matte painter

– Filière animation 3D effets visuels numériques –

- 93. Directeur des effets visuels numériques
- 94. Infographiste des effets visuels numériques
- 95. Assistant infographiste des effets visuels numériques

– Filière Volume –

- 96. Animateur volume
- 97. Décorateur volume
- 98. Opérateur volume
- 99. Plasticien volume
- 100. Accessoiriste volume
- 101. Technicien effets spéciaux volume
- 102. Mouleur volume
- 103. Assistant animateur volume
- 104. Assistant décorateur volume
- 105. Assistant opérateur volume
- 106. Assistant plasticien volume
- 107. Assistant accessoiriste volume
- 108. Assistant mouleur volume
- 109. Mécanicien volume
- 110. Assistant mécanicien volume

– Filière motion capture tournage mocap –

- 111. Superviseur mocap
- 112. Opérateur capture de mouvement
- 113. Assistant opérateur capture de mouvement
- 114. Opérateur retouche en temps réel
- 115. Assistant opérateur retouche en temps réel
- 116. Opérateur traitement et intégration
- 117. Assistant opérateur traitement et intégration
- 118. Opérateur headcam
- 119. Assistant opérateur headcam

LISTE DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DU CHAMP D'APPLICATION DE L'ANNEXE VIII

– Secteur du spectacle vivant –

- Philharmonie de Paris
- La Colline - théâtre national
- Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)
- La Comédie-Française
- Odéon-Théâtre de l'Europe
- Théâtre national de l'Opéra-Comique
- Opéra national de Paris
- Théâtre National de Chaillot
- Théâtre National de Strasbourg
- Centre National de la Danse

– Secteur du spectacle enregistré –

- France Télévisions
- Radio France
- France Medias Monde
- TV5 Monde
- INA
- Arte France
- Arte GEIE
- TF1
- Canal Plus
- Groupe métropole télévision
- Europe 1
- RTL
- RMC
- Sud Radio en E
- Groupe Next Radio TV